

Le président Sérandour ouvre l'Assemblée Générale et passe la parole au secrétaire général du CNOSF, Denis Masegla pour le rapport moral :

Merci Henri, j'aimerais à mon tour vous souhaiter une très cordiale bienvenue dans cet amphithéâtre Nelson PAILLOU et souhaiter à toutes et à tous pleine réussite dans vos différentes fonctions et missions.

Comme cela vous a été indiqué, nous avons effectivement deux assemblées générales inscrites à notre programme d'aujourd'hui.

La première que l'on pourra qualifier d'ordinaire a été convoquée pour rendre compte des activités du CNOSF durant l'année 2004, mais aussi pour permettre de régulariser la situation de cinq fédérations, affiliées en 2003 pour une période transitoire de 2 ans en tant que membres actifs ou membres associés.

La deuxième assemblée sera dénommée assemblée générale ordinaire électorale puisqu'elle aura à procéder au renouvellement du conseil d'administration du CNOSF et à l'élection de son président. De façon à éviter toute confusion entre les deux assemblées, nous avons choisi de distribuer les bulletins de vote de l'assemblée électorale seulement après la clôture de la première assemblée.

Vous voyez apparaître sur l'écran le total des voix présentes pour l'assemblée générale ordinaire, ce qui nous permet de dépasser largement le quorum.

Le premier point de l'ordre du jour appelle l'approbation du procès verbal de l'assemblée générale 2004. Je repasse la parole au président pour cette approbation.

Intervention de Henri Sérandour pour approbation par l'AG du PV 2004

Merci Henri, même si nous avons prévu pour l'assemblée générale ordinaire électorale un décompte des voix par lecteur optique, il nous faut tenir compte d'un délai supplémentaire par rapport à une assemblée générale traditionnelle et c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité vous présenter un rapport moral plus condensé. Comme vous avez reçu il y a environ deux semaines le rapport d'activités des différents services et départements du CNOSF et que celui-ci est par contre très complet, nous pensons que cela devrait être suffisant comme informations pour que vous puissiez voter sur le rapport moral qui va vous être présenté en toute connaissance de cause.

2004, année olympique aura bien évidemment été marquée par les jeux olympiques et paralympiques d'Athènes et par la candidature de Paris à les organiser en 2012.

2004 fut aussi l'année de l'éducation par le sport, elle aura comme c'est désormais l'habitude, connu de nouveaux textes juridiques, et nécessité de nombreuses réunions préparatoires à des changements structurels.

L'activité du CNOSF ne fut donc pas que sportive et elle aura été plus que jamais au service de tous, tellement les sujets traités sont transversaux et concernent l'ensemble du mouvement sportif.

Je vous propose que nous les parcourions rapidement de façon à ce que chacun d'entre vous puisse, s'il le souhaite, poser des questions, mais aussi pour mieux appréhender, si besoin était, l'ensemble des sujets traités par le CNOSF.

La vie associative ayant été particulièrement riche en cette année 2004, j'appelle André LECLERCQ, pour nous en parler, mais avant de lui céder la parole, j'aimerais préciser qu'il a été élu au sein du conseil économique et social pour y être l'un des

cinq représentants du mouvement associatif. Mon cher André, toutes nos félicitations pour cette élection, à toi la parole.

Intervention d'André Leclercq sur la vie associative

Merci André, je parlais il y a quelques instants des évolutions juridiques auxquelles nous étions confrontés, Jacques REY, vice président en charge de ce secteur va nous faire le point de la situation.

Intervention de Jacques Rey sur le juridique

Merci Jacques, comme vous le voyez, ce ne sont pas les sujets d'étude qui ont fait défaut en cette année olympique. J'aimerais rajouter dans ce domaine le bilan de la conciliation qui s'élève à 263 demandes, soit 30% de plus qu'en 2003 avec un taux de résolution sensiblement constant autour de 70%. Je souhaiterais vous rappeler que les conciliateurs sont bénévoles et qu'heureusement leur nombre a augmenté de façon à faire face au surcroît d'activités qui leur incombe.

Puisque nous sommes dans le domaine juridique et que celui-ci est indissociable de la lutte contre le dopage et pour la santé des sportifs, que ce sujet a fait récemment la une de l'actualité avec la nécessaire mise en conformité de la loi française avec le code de l'AMA, et que nous avons avec Claude Louis GALLIEN un éminent spécialiste de ces questions, nous allons donc faire avec lui le point de la situation.

Intervention de Claude-Louis Gallien sur la lutte contre le dopage, le sport et la santé

Merci Claude, vous êtes certainement les uns et les autres préoccupés par l'avenir du FNDS dont le président vous parlera plus longuement par ailleurs et dont la loi organique a prévu la disparition pour la fin de l'année. C'est un sujet éminemment sensible s'il en est, et il est suivi quasiment au jour le jour par Georges PLANCHOT. Vous savez certainement que Georges

est depuis l'assemblée générale du 9 avril dernier, le nouveau président du conseil national des CROS et des CDOS, des activités duquel il va maintenant nous entretenir.

Intervention de Georges Planchot sur le CNCD

Merci Georges, ton propos illustre l'importance du rôle des structures décentralisées. C'est entre autres de ce sujet dont Bernard AMSALLEM, président du Conseil d'aménagement du territoire, va nous parler maintenant.

Intervention de Bernard Amsallem sur le développement

Merci Bernard pour ce tour d'horizon qui montre si besoin était la complexité de l'organisation de notre pays. Avec les communes, les communautés de communes, les départements et les régions, ce sont autant d'interlocuteurs auprès desquels le mouvement sportif se doit d'expliquer et surtout de convaincre à propos de ses actions, avec en plus l'impérative nécessité de veiller au respect de la cohérence par rapport à chacune des politiques sportives nationales élaborées par les fédérations. Cette multiplicité de représentations ne manque pas de poser problème.

Elle nécessite encore plus de disponibilité et de compétences de la part des dirigeants sportifs, lesquels sont aussi tenus de faire fonctionner leur association dans un environnement sans cesse évolutif.

Cela confère aux questions de formation un caractère encore plus essentiel, d'où vous le savez, le projet de l'IFOMOS. Je souhaiterais saisir l'opportunité de ce sujet de la formation et du management pour inviter Maurice BRUZEK à nous parler brièvement d'un ouvrage qu'il a co-écrit.

Intervention de Maurice Bruzek sur le Guide Pratique « le management associatif »

Merci Maurice, nous allons maintenant faire un tour d'horizon des aspects plus particulièrement liés à la pratique compétitive et c'est Michel VIAL qui va nous en parler.

Intervention de Michel Vial puis de Jean-Michel Brun sur le sport de haut niveau, bilan et perspectives

Merci Michel, merci Jean Michel pour ce tour d'horizon complet de ce qui montre l'état de nos capacités en matière de sport de compétition à maintenant 56 jours de la décision du CIO relative à l'attribution des JO d'été de 2012.

Pour être complet sur ce sujet du sport de compétition, je vous propose de faire le point sur la situation du secteur professionnel avec Bernard LAPASSET qui est en charge de sa coordination au sein de notre conseil.

Intervention de Bernard Lapasset sur le sport professionnel.

Merci Bernard, les propos que tu viens de tenir et les actions qui ont été faites sont l'illustration de la volonté du CNOSF que soit maintenue l'unité du mouvement sportif. Il n'y a pas d'un côté le sport professionnel et de l'autre le sport amateur, pas plus qu'il ne doit y avoir de rupture entre le sport d'élite et le sport pour tous. Nous croyons à l'unicité du mouvement sportif et aux valeurs du sport communes à toutes nos pratiques.

Nous avons quasiment terminé ce tour d'horizon des activités des départements du CNOSF, il reste à faire celui qui concerne le marketing et la communication que je vais vous présenter, surtout en termes de perspectives.

Commençons par le marketing. Je vous rappelle que nos ressources en la matière proviennent de trois origines.

La première est celle des dividendes que le CIO nous verse sur le programme TOP qu'il développe durant chaque olympiade. Vous avez sur l'écran les compagnies qui ont adhéré à ce programme pour l'olympiade à venir. Les royalties que chaque

CNO obtient de la part du CIO sont fonctions de divers paramètres dont celui bien évidemment de la surface publicitaire du pays du CNO concerné. Mais ce n'est pas le seul, et la manière avec laquelle le CNO a su promouvoir les partenaires du programme TOP ainsi que la défense du territoire olympique sont aussi des éléments d'appréciation importants. Je crois pouvoir dire que notre action dans ce domaine a été appréciée par le CIO puisque, combinée au fait qu'il y a un partenaire supplémentaire dans le programme TOP, nous avons bénéficié d'une augmentation de près de 25% de nos dividendes par rapport à il y a 4 ans ; le problème est que nous sommes payés en dollars et que, comme vous pouvez vous en douter, cette augmentation a malheureusement servi à compenser la faiblesse du taux de change du dollar par rapport à l'euro.

La deuxième de nos sources de financement est celle du programme que le CNOSF développe sur le territoire français appelé programme NOP. Vous avez sur l'écran les partenaires de ce programme durant l'olympiade précédente. Deux de ces partenaires nous ont fait savoir dès la fin de l'année 2004 qu'ils ne souhaitent pas continuer leur engagement, ce sont le groupement carte bleue Visa pour des raisons de stratégie internationale, Visa faisant déjà partie du programme TOP, et CREYF'S intérim où la nouvelle équipe dirigeante a souhaité s'impliquer dans un parrainage plus médiatique aux côtés de l'Olympique de Marseille.

Les contrats avec Adidas et la Française des Jeux ont été reconduits et avec une hausse sensible. Ceux avec ACCOR, France Télécom et EDF sont en cours de discussion. Vous aurez probablement noté qu'il s'agit là de trois entreprises qui sont aussi partenaires du GIP Paris 2012 dont vous pouvez voir l'ensemble des 18 sur l'écran et je souhaite prendre quelques instants pour vous faire le point de la situation sur ce sujet.

Nous avons en effet entamé dès le mois de Décembre 2004 des négociations avec les représentants de ces entreprises partenaires du comité de candidature de PARIS 2012 (pour

mémoire leur participation est de 1, 5 million d'euros dans ce contexte).

Ces négociations ont été assez longues et parfois difficiles mais elles ont fini par aboutir à un accord cadre d'ensemble qui va servir de base à tous les accords individuels qui devront être impérativement signés avant le 31 mai de cette année pour être validés par le CIO, candidature de Paris oblige.

Le contenu de l'accord cadre est assez compliqué car il doit tenir compte de l'hypothèse d'un succès ou d'un échec de la candidature parisienne et du nombre total de partenaires qui souhaiteront s'impliquer.

Je vous en donne les grandes lignes :

Si Paris a l'honneur d'accueillir les JO en 2012, le CNOSF est assuré de toucher au titre de 2005 et 2006 une somme globale à minima de 5 millions d'euros, puis sur les années 2007 à 2012 une somme qui à ce moment là lui sera versée par le futur COJO et qui sera à minima de 44 millions d'euros pour ces 6 années, avec un bonus de 10% sur l'excédent qui serait réalisé par le futur COJO sur son propre programme marketing au-delà de la somme de 380 millions d'euros. Nous pensons que la quasi-totalité des entreprises partenaires du GIP vont signer d'ici au 31 mai un accord partenarial avec le CNOSF.

Cet accord prévoit une clause de sortie au cas où Paris ne serait pas choisie par le CIO. Il m'est aujourd'hui impossible d'indiquer combien d'entre elles seront néanmoins intéressées pour demeurer partenaires du CNOSF dans ce contexte, mais la perspective de s'associer aux valeurs du sport et de l'olympisme, et de soutenir l'équipe de France olympique les a incontestablement séduites et nous avons de bonnes raisons de penser que la moitié d'entre elles pourrait poursuivre l'aventure olympique à nos côtés, ce qui bien évidemment apporterait des moyens financiers conséquents.

Reste la troisième source de financement qui repose davantage sur la notion de produit ou de licence et dont vous voyez les partenaires concernés inscrits sur l'écran. Vous pouvez là aussi voir dans la continuité de présence de certains, la notion de fidélité à laquelle nous sommes évidemment attachés.

Cette politique de partenariat que nous avons initiée en 1996 implique forcément des obligations de la part du CNOSF, car au-delà des droits acquis, il y a aussi des devoirs auxquels nous devons être attentifs pour ne pas décevoir. Parmi ceux-ci figure la mise en œuvre d'un plan de communication à travers lequel puisse être assurée la promotion de l'ensemble de nos partenaires. Nous sommes là aussi dans une phase de contacts avancés et de finalisation avec un partenaire télé, un partenaire radio, et un partenaire de la presse écrite, ce dernier pouvant assurer la diffusion d'un futur magazine du CNOSF en lieu et place de France JO, avec la perspective d'une diffusion beaucoup plus large et une possibilité de promotion touchant l'ensemble, j'insiste sur le mot, l'ensemble des membres qui composent le CNOSF. Sur ce dernier point, il est certain que la présence du groupe Lagardère dans le panel des partenaires du GIP Paris 2012 nous ouvre un certain nombre de perspectives intéressantes.

Nous avons en 2004 réalisé les habituelles campagnes de promotion de l'équipe de France Olympique et de la pratique en club. Elles affirment le positionnement du CNOSF dans sa volonté de promouvoir l'ensemble des pratiques et des pratiquants.

Je vous rappelle de plus que la parution du livre blanc que nous souhaitons rédiger en début de mandature précédente, a été repoussée pour cause de superposition avec l'organisation des Etats généraux du sport français. Sa réalisation est prévue pour le dernier trimestre de cette année, le contenu du chapitre perspectives étant évidemment fonction du choix de la ville olympique de 2012. Quel que soit celui-ci, il nous faut faire

savoir ce que le mouvement sportif fait et représente, et aussi quel est le projet global qu'il souhaite mettre en œuvre.

Je ne voudrais pas terminer ce chapitre concernant le département du marketing et de la communication sans indiquer que celui qui en assurait la direction depuis 1996, à savoir Serge VALENTIN, a été sollicité par un de nos partenaires pour assurer la gestion de ses relations partenariales.

J'aimerais rendre hommage à son action durant ces 8 années et lui souhaiter pleine réussite pour sa nouvelle mission au sein de France Télécom.

Compte tenu de l'incertitude liée à la décision du 6 Juillet, nous avons décidé de ne pas restructurer le département et de demander à chacun de se multiplier dans un contexte transitoire piloté par le directeur général. Merci donc à Soria ZIDELKHILE, Renaud LEPLAT et Frédéric QUENET d'y avoir adhéré et grand merci à Laurent CHABAUD pour l'investissement supplémentaire.

Puisque j'évoquais des remerciements, permettez moi d'en attribuer à toutes celles et ceux qui travaillent au quotidien pour la bonne marche de nos actions.

Le rapport moral est terminé, nous pouvons passer aux questions si vous en avez, et si ce n'est pas le cas, au vote sur la deuxième résolution, pour lequel je repasse la parole au président.

Avant de passer la parole à André AUBERGER pour les questions financières, je souhaiterais inviter André LECLERCQ président de l'académie nationale olympique et François ALAPHILIPPE, président du Cosmos, à nous faire le point sur les activités et dossiers réalisés ou en cours de réalisation au sein des entités qu'ils dirigent.

Intervention d'André Leclercq sur l'Académie Nationale Olympique

Intervention de François Alaphilippe sur le CoSMoS

Merci André, François ,

La parole est à notre trésorier André AUBERGER.

Intervention d'André Auberger sur le bilan financier 2004 et le budget 2005, rapport du commissaire aux comptes.

Merci André, merci monsieur le commissaire aux comptes, nous sommes presque arrivés au terme de cette assemblée générale puisqu'il vous reste à vous prononcer sur l'admission définitive des fédérations de pentathlon moderne (collège des fédérations olympiques), de la pêche à la mouche et au lancer, de celle des sports de traîneau, ski pulka et cross canins, toutes deux dans le collège des fédérations sportives et en tant que membres associés, de l'AFCAM et de l'union des ASPTT.

Je me dois de préciser que la proposition qui vous est faite d'admettre ces cinq fédérations à titre de membres relève d'une décision unanime du conseil d'administration qui a estimé que le délai des 2 années étant révolu, il convenait de permettre à ces fédérations de participer dès à présent à la vie du CNOSF et en l'occurrence aux élections de ce jour.

Si donc, comme cela lui est proposé, l'assemblée générale entérine la proposition du conseil d'administration, nous aurons pour l'assemblée générale électorale qui va suivre un nouveau total de voix qui tiendra compte du vote présent.

S'il n'y a pas de question sur ce sujet, je vous propose de passer au vote de la septième résolution et repasse la parole au président

Henri Sérandour soumet au vote de l'AG l'admission de ces cinq fédérations.

Nous pouvons donc en déduire que les cinq fédérations concernées sont désormais admises membres du CNOSF, qu'elles disposeront respectivement de 6 voix pour la fédération de pentathlon moderne et d'une voix pour les autres, et que, par voie de conséquence, les candidatures qu'elles ont présentées pour les élections au conseil d'administration sont effectivement recevables.

Vous pouvez voir le nouveau décompte des voix sur l'écran.

Ainsi s'achève notre première assemblée générale de ce jour.

Merci pour votre attention et votre patience, et rendez vous impérativement dans l'amphithéâtre d'ici 15 minutes pour l'assemblée générale électorale, laquelle sera conduite par François ALAPHILIPPE, président du comité de déontologie et Bernard FOUCHER, président de la conférence des conciliateurs. N'oubliez surtout pas d'aller retirer vos bulletins de vote à l'entrée de l'amphi, 3 bureaux sont à votre disposition pour cela.